



Bagarre dans un bar avec 2 employes

Par **yayamtp**, le **05/03/2020** à **15:41**

Bonjour, rnrn Il y a 2 jours, je me suis rendu dans un bar-restaurant avec 2 amis connaissant très bien les lieux. Au moment de prendre commande, nous blaguions et au moment de nous remettre nos repas, le serveur dit que le chef a décidé de ne pas me servir mais mes amis, car je l'aurais insulté. Mes amis lui disent que non mais il ne veut rien entendre. Je demande donc à être remboursé et je vais voir le chef devant la caisse pour lui dire que je ne l'ai pas insulté, que c'est inadmissible, il me dit que je vais être remboursé et m'ordonne de dégager. Je lui dis qu'il ne faut pas parler comme ça aux clients, et le commis me pousse violemment (j'ai une marque avec du sang au niveau du torax). A ce moment là, je vois rouge, et répond par un coup de poing sur le commis. Le chef vient aussi pour me frapper et je le frappe aussi. Ensuite, ils se jettent sur moi, étant déjà à terre, et brandit une chaise pour me frapper mais un de mes amis l'arrête et mon autre amie me secourt, me tire dehors. A ce moment là, j'essaie de contacter le bar restaurant pour avoir des explications mais aucune réponse. rnrn Puis je reçois un appel où personne ne se présente et cette même personne me dit "on va te niquer", de là je reprends contacte avec le restaurant via facebook pour les menacer de porter plainte. rnrn Le lendemain la co-gérante me contacte en me disant qu'elle a posé une main courante en gendarmerie, qu'ils n'ont fait que se défendre, que j'ai voulu prendre un couteau, que j'ai été agressif dès le début alors que tout est faux, je voulais simplement des explications. Ils me disent aussi que si je reviens sur les lieux, ils porteront plainte. Je leur répond en leur disant que je suis écoeuré, que je ne remettrai plus les pieds dans leur restaurant et que je souhaite en rester là. rnrn J'ai eu la lèvre gonflée et entaillée, une bosse derrière la tête suite à ma chute, une blessure à la jambe sans gravité, une entaille au niveau du torax suite à la première poussée du commis. Le chef a eu un cocard et apparemment des bosses aussi. Ils me disent que, sur la vidéo de surveillance, on voit que je frappe en premier alors que c'est faux, ils m'ont poussé violemment en premier. rnrn J'aimerais savoir quels sont les risques judiciaires, j'ai un casier vierge, une société et cela s'est passé en station de ski car je suis actuellement saisonnier, à Val d'Isère, et la rixe a eu lieu dans un bar snack de Val

d'Isère.rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **05/03/2020 à 17:23**

Bonjour,rnrnVous allez aux services des urgences hospitalières pour faire constater vos blessures puis, muni du certificat médical de constatation établi par le médecin, vous composez votre dossier avec :rnrn- votre déroulement des faits, jour, heure, lieux, rnrn- la liste de vos témoins,rnrn- les déclarations de vos témoins,rnrn- votre certificat médical,rnrn- toutes autres pièces utiles,rnrnet vous adressez le tout en recommandé avec AR, directement au Procureur de la République près de votre tribunal, accompagné de votre dépôt de plainte contre ces personnes, avec constitution de partie civile, et surtout, précisez bien que ce bar restaurant, selon les dire du gérant, est sous surveillance vidéo et que la scène aurait été filmée. Faites vite car les enregistrements vidéos ne sont conservé qu'un mois.rnrnCroyez moi, qu'un tel courrier va vite faire bouger lmes choses, le procureur, si le gérant n'a pas effacé l'enregistrement (ce qui donnera, aux juge, un sentiment de mauvaise foi de sa part) va saisir l'enregistrement pour le faire visionner par des enquêteurs spécialisés.rnrnAu besoin, n'hésitez pas à prendre un avocat car le refus de servir un client est un refus de vente et que c'est une infraction.

Par **morobar**, le **06/03/2020 à 09:02**

Bonjour,rnrn[quote]rn et que la scène aurait été filmée. Faites vite car les enregistrements vidéos ne sont conservé qu'un mois.rnrn[/quote]rnSources de ce fameux mois ?rnrnSi les caméras sont fictives, pas d'enregistrement.rnSi les caméras filment en simple vidéo, pas d'enregistrement. SI le tenancier ne veut pas les communiquer, en admettant que des enregistrements exsistent,, pas de vidéos.rnrnrnDans toutes les sations il y a toujours des échauffourées avec les saisonniers.rnrnLeur travail est difficile, souvent mal payé alors fatigue + alcool+ copins==> bagarres.rnrnPar ici c'est constant.

Par **yayamtp2**, le **09/03/2020 à 15:01**

bonjour je reviens vers vous avec un nouveau compte car je n'arrive pas a me reconnecter.rnrnEn fait, ce n'est pas les personnes avec qui j'ai eu l'echauffourée qui a pose une main courante mais sa compagne qui est la propriétaire du bar qui a pause la main courante, soit disant pour que je ne revienne plus, les autres n'ont pas voulu que cela aille plus loin pareil pour moi, je suis en fin de contrat dans moins de 4 semaines la saison a ete longue, je veux juste rentrer chez moi j'aimerais juste savoir si il y a des chances pour que cela aille plus loin cela fait maintenant 1 semaine que cela s'est passe

Par **yayamtp2**, le **09/03/2020 à 15:02**

et merci pour vos reponses

Par **morobar**, le **09/03/2020** à **15:06**

La main courante ne met pas en mouvement l'action publique, ce que fait une plainte.rnrnCertes le procureur (paraît-il) lit de temps à autre le registre et sélectionne le cas échéant les narrations qui pourraient mettre en mouvement l'action publique.rnrnMais dans le cas exposé d'une bagarre finie, personne n'y donne suite, alors pourquoi ne pas classer.

Par **yayamtp2**, le **09/03/2020** à **15:18**

je vous remercie de vos reponses